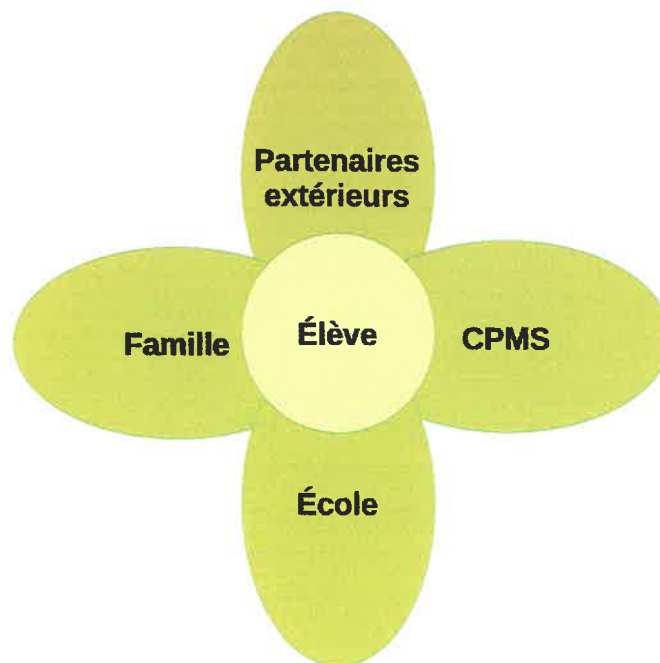




# Projet de Centre

Années 2020 – 2025

La Louvière – Seneffe



**Centre Psycho-Médico-Social  
Provincial  
de La Louvière**

**Direction : Isabelle SERVAIS**

Rue du Parc, 87

7100 La Louvière

Tel : 064/22.26.71

Fax : 064/26.68.60

[cpms.lalouviere@hainaut.be](mailto:cpms.lalouviere@hainaut.be)

ou

[pms.lalouviere@skynet.be](mailto:pms.lalouviere@skynet.be)

Le Centre PMS Provincial de La Louvière assure la guidance d'écoles situées sur le territoire des communes de La Louvière et de Seneffe, à savoir :

### ***Enseignement fondamental communal de La Louvière :***

---

- École Fondamentale de Besonrieux (immersion en anglais) ;
- École Fondamentale du Bocage ;
- École Fondamentale de Baume et l'implantation Max Buzet ;
- École Fondamentale du Centre et l'implantation Demaret ;
- École Fondamentale d'Haine-Saint-Paul ;
- École Fondamentale Jolimont Centre et l'implantation Sous L'Haye ;
- École Fondamentale de Maurage (immersion en anglais) et l'implantation de Maurice Denuit ;
- École Fondamentale de Saint-Vaast et l'implantation de Place Caffet ;
- École Fondamentale de Trivières ;
- École Fondamentale d'Haine-Saint-Pierre.

### ***Enseignement fondamental communal de Seneffe :***

---

- École Fondamentale d'Arquennes ;
- École Fondamentale de Familleureux (immersion en anglais) ;
- École Fondamentale de Feluy ;
- École Fondamentale de Petit-Roeulx-Lez-Nivelles ;
- École Fondamentale de Seneffe.

### ***Enseignement Secondaire Provincial de La Louvière, Carnières, Manage:***

---

- Institut Provincial Secondaire Léon Hurez (technique et professionnel) ;
- Institut Provincial de Nursing du Centre et l'implantation de Manage (technique et professionnel) ;
- Centre d'Enseignement en Alternance de La Louvière ;
- Centre d'Enseignement en Alternance de Carnières ;
- Centre d'Enseignement en Alternance de Manage et Mariemont.

Notre projet de centre a été mis au point par la Directrice en concertation avec l'ensemble des membres du personnel.

Dans sa forme, il intègre les missions essentielles des CPMS (décret du 14 juillet 2006) et tient compte également des priorités et valeurs de notre Pouvoir Organisateur, la province de Hainaut. Il s'inscrit dans la réciprocité des projets d'établissements scolaires desservis, des projets de centres PSE et s'ancre dans la réalité quotidienne que nous rencontrons.

Ce projet s'articule autour de valeurs essentielles et de six grands objectifs, que nous allons détailler ci-après.

### *Objectif 1 : Priorité à la prévention des troubles d'apprentissage et lutte contre le décrochage scolaire*

- Pendant toute l'année scolaire, propositions de bilans de compétences psychopédagogiques des élèves, orientations adaptées à leurs situations particulières (maintiens et avancements dans l'enseignement fondamental, aménagements raisonnables, orientations vers l'enseignement spécialisé...).
- Concertations entre les auxiliaires logopédiques et les institutrices maternelles, soutien dans le repérage de troubles de l'acquisition du langage oral, mise en place d'un carnet de liaison entre les différents intervenants.
- Séances d'informations sur le développement normal du langage et les signes d'alertes en maternel.
- Observations des groupes classes au moyen de grilles, questionnaires et activités de stimulation proposées aux enseignants et aux parents via des livrets d'activités et conseils.
- Participation au projet scolaire mis en place sur le décrochage scolaire et concertations avec les enseignants.
- Rencontres avec les parents et mise en route de stratégies psychopédagogiques adaptées aux difficultés des enfants.
- Actions collectives et animations en classe permettant d'éviter le désintérêt scolaire, l'absentéisme, le décrochage scolaire et l'échec scolaire chez les jeunes.
- En première secondaire, rencontre des élèves et présentation du service dans chaque implantation, distribution des documents signalétiques.
- Concertations avec la référente « aménagements raisonnables » pour les élèves diagnostiqués à besoins spécifiques.
- Participation aux conseils de classes ordinaires et suivi des élèves en décrochage scolaire, en situation d'absentéisme scolaire préoccupant, élaboration des contrats d'objectifs avec les parents, les jeunes et les établissements scolaires...
- Participation aux conseils de classes extraordinaires et rencontre du jeune et de sa famille en vue d'une orientation scolaire adaptée.
- Concertations entre direction d'écoles/équipe CPMS/service de Médiation Scolaire, action commune et collaborative pour traiter des situations particulières (tensions, conflits, décrochage scolaire).

- Contacts avec les partenaires locaux, le service de Médiation Scolaire, le conseiller en information, les services d'accrochage scolaire de l'école, les éducateurs de rue et le personnel encadrant les établissements scolaires.



## **Objectif 2 : Favoriser le bien-être et l'épanouissement des élèves**

- En classes maternelle et primaire, animations sur des thèmes liés à la santé (les petits déjeuners, l'alimentation équilibrée, les cinq sens, les accidents domestiques, l'hygiène...), autres thèmes à la demande (le respect des autres et de soi, les médias, les différences, la violence, animations en prévention uniquement et à la demande (le harcèlement, les assuétudes et la communication non violente).
- Constitution d'un dossier pour chaque élève reprenant, le consentement général sur le traitement des données, une fiche sociale et médicale.
- Organisation d'ateliers langage (expression, lecture) par les auxiliaires logopédiques dans les classes maternelles en soutien aux institutrices.
- Permanences organisées dans chaque implantation secondaire afin de rencontrer les jeunes en demande (soutien psycho pédagogique, aide dans l'orientation, testing individuel et entretien).
- En secondaire, animations en collaboration avec les centres de planning familial et la cellule EVRAS (puberté, contraception, intelligence émotionnelle).
- En secondaire, concertations régulières avec le service d'Accrochage Scolaire (SAS) de l'école, interventions auprès des élèves en souffrance de manière plus spécifique.



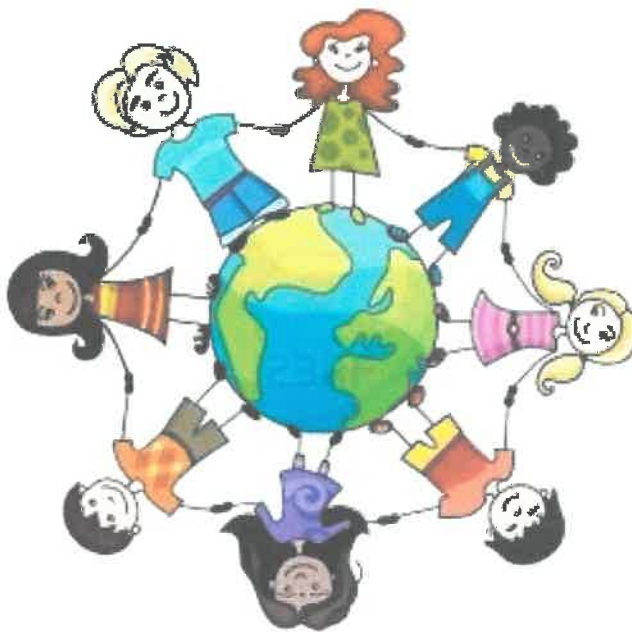
**Objectif 3 : Favoriser le développement des potentialités de l'élève et de ses compétences psychosociales**

- Constitution de dossiers d'élèves le plus tôt possible, dès la première maternelle via le document de réglementation générale de protection des données personnelles et des questionnaires médicaux et sociaux distribués à chaque parent.
- Observations des classes maternelles par les auxiliaires logopédiques à la demande des enseignants.
- Dès l'entrée en maternelle, repérage des difficultés dans l'adaptation scolaire des enfants et conseils donnés aux parents.
- Concertations avec les titulaires de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> maternelle, examen individuel de chaque élève de 3<sup>e</sup> maternelle afin de repérer les éventuelles carences dans les acquis de base et proposer aux parents des pistes de remédiations.
- En primaire, évaluation individuelle des difficultés et sensibilisation des parents à la nécessité d'une aide adaptée (psychomotricité, logopédie, thérapie, soutien pédagogique, soutien familial, aide précoce...).
- Concertations avec les enseignants de première année primaire et examen individuel des élèves susceptibles d'éprouver des difficultés scolaires, rencontre avec les parents afin d'établir des pistes de remédiation.
- Constitution d'un dossier pour chaque élève de 1<sup>ère</sup> secondaire reprenant le règlement général de protection des données personnelles, une fiche sociale et médicale .
- Rencontres avec la référente des « aménagements raisonnables » afin d'envisager la prise en charge éventuelle des élèves suite à un diagnostic de trouble.
- Permanences organisées dans chaque implantation secondaire, rencontre des jeunes en demande (soutien psycho pédagogique, orientation, testing individuel et entretien).
- Aide à l'intégration dans l'enseignement ordinaire d'élèves venant de l'enseignement spécialisé, concertations pédagogiques et soutien aux familles.
- Passation de tests informatisés d'orientation scolaire et professionnelle.
- Entretiens systématiques avec tous les élèves inscrits au CEFA, suivi de leur scolarité et participation au projet sur les compétences psycho sociales que ces élèves doivent maîtriser.



#### **Objectif 4 : Amener l'élève à développer sa citoyenneté, son autonomie en lien avec son projet de vie**

- Dans toutes les classes de 6<sup>e</sup> primaire, animations et informations sur le passage des élèves du primaire vers le secondaire (choix d'écoles et d'options éventuelles, organisation des études, méthodes de travail, craintes et peurs...).
- Séances d'informations sur l'organisation de l'enseignement secondaire en fin de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle sous forme d'animations ou d'entretiens individuels à la demande.
- En secondaire, participation à l'approche orientante et programme d'activités de mise en confiance des élèves via des discussions sur l'estime de soi, l'autonomie, l'orientation personnelle et vocationnelle.
- Entretiens avec les élèves majeurs du 2<sup>e</sup> degré autour de leur projet de vie futur.
- Entretiens systématiques avec tous les élèves inscrits au CEFA, suivi de leur scolarité et participation au projet sur les compétences psycho sociales que ces élèves doivent maîtriser.
- Information, orientation et accompagnement de nos consultants vers différents services plus adaptés à leurs demandes (ONEM, Mutuelles, IFAPME, service social des étudiants...).



## Objectif 5 : Assurer le soutien à la parentalité

- Dès l'entrée en maternelle, favoriser les liens parents/PMS à travers la présentation de notre service dans chaque implantation, clarification du rôle des CPMS et sensibilisation précoce.
- Contacts avec les parents dont les enfants vivent des problématiques psychoaffectives ayant des répercussions sur leur évolution.
- Favoriser les contacts Parents/CPMS et la confiance réciproque au travers d'activités informelles (thèmes de discussions de groupes spécifiques).
- Travail à la demande avec les parents (informations, questions, conseils...).
- Réunions tri-disciplinaires (et quadri-disciplinaires pour l'enseignement fondamental maternel) et retour des informations vers les familles. Concertations avec les parents, les enseignants et d'autres services à la demande .
- Présence systématique des équipes PMS aux réunions de parents.
- Informations données aux parents de l'existence d'activités extrascolaires proposées aux enfants (sport, culture, créativité, sociabilité...).
- Mise à la disposition du jeune et de sa famille de notre fichier de documentation sur les études et les professions.
- Contacts permanents avec les parents via notre boîte courriel « skynet.be ».



## Objectif 6 : Travail en réseau

- Nombreux échanges avec les directions d'écoles, les équipes pédagogiques, participations aux concertations, conseils de classes et de participation, maintien de liens, de bonnes relations de confiance et de connaissance du terrain.
- Lors des conseils de participation, discussions des projets de pilotage des écoles.
- Collaboration avec le PSE (Centre de Promotion et d'Éducation à la Santé). Élaboration d'une dynamique commune des services via les projets de services, actions sur le terrain et animations. Concertations et confrontations des données neuropédiatriques et psychopédagogiques de chaque enfant de 3e année maternelle lors du passage vers le cycle primaire.
- Partenariat avec les différents services extérieurs locaux qui ont également pour but de mener les actions visant à améliorer le bien-être de tous centres PSE, CML (Commission Mixte Locale), CLPS (Centre Local de Promotion à la Santé), CPAS, Echevinat de l'enseignement fondamental, Centres de Planning Familial, Hôpitaux( Tivoli, Jolimont et Nivelles), Centre de Santé Mentale, AMO, équipes mobiles, ONE, SAI, SAJ, SPJ, APEP (SOS Enfants), CERAIC, Centre Fedasil, Croix-Rouge et Université de Mons.
- Découvertes et prises de contacts avec de nouveaux partenaires et ouvertures à de nouvelles collaborations.

Nous travaillons en équipe pluridisciplinaire, cela signifie qu'une auxiliaire sociale, une conseillère psychopédagogique, une auxiliaire psychopédagogique, une auxiliaire paramédicale et une auxiliaire logopédique (celle-ci intervient uniquement dans l'enseignement fondamental maternel) accueillent les demandes et les analysent en équipe.

En fonction de la problématique, une prise en charge est effectuée par notre service ou une invitation à consulter un autre service adéquat est proposé au consultant.

Dans chaque cas, une réponse est faite dans le respect du secret professionnel et gratuitement.

Les activités citées ci-dessus (dans nos 6 objectifs) sont organisées en fonction des demandes et des besoins des consultants et des écoles.



## *Nos valeurs essentielles sont :*

- L'égalité des chances.
- L'acceptation de chacun et la tolérance.
- L'ouverture et la collaboration.
- Le contact humain dans le respect de nos règles déontologiques.

